

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je suis convaincu que l'ancien secrétaire du Trésor, M. Connally, n'aurait pas pu prévoir ce fléchissement du dollar américain.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre ne semble pas avoir lu ce qu'a dit M. Connally. Je vais le verser au compte rendu dès que j'en aurai la chance. Je passe maintenant à ma prochaine question touchant les finances. Dans le dernier numéro du *Financial Post*, les financiers du Canada ont déclaré que l'inflation constituait un problème grave; ils ont même ajouté que l'inflation était le plus grand danger auquel le Canada doit faire face présentement; le gouvernement songe-t-il actuellement à adopter quelque forme de contrôle des prix et des salaires?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que le premier ministre a dit à ce sujet...

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'a rien dit.

L'hon. M. Sharp: ... quand on l'a interrogé la semaine dernière. La question a été étudiée. Le gouvernement ne dit pas qu'il ne faudra pas prendre des mesures à un moment donné, mais la situation ne le justifie pas encore. J'aimerais beaucoup savoir si le très honorable représentant recommande de telles mesures.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas ici pour répondre aux questions, mais je serais heureux de donner un petit conseil au gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a stoppé une série de questions, il y a un moment, et a promis d'y revenir pour que les députés puissent poser une ou deux questions supplémentaires. La parole est au député de Moose Jaw.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA PIRATERIE—LE RETRAIT DES PRIVILÈGES AUX APPAREILS DES PAYS DONNANT REFUGE AUX PIRATES

[Plus tard]

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant au sujet de la piraterie aérienne. Si tous les efforts raisonnables échouent—et j'entends bien des efforts raisonnables, car tous les autres pays tiennent le Canada pour raisonnable—et que la conclusion d'accords se révèle impossible avec d'autres pays où des pirates de l'air ont trouvé refuge, le ministre peut-il nous dire si le Canada pourrait songer à annuler les privilèges d'atterrissage dans le cas d'aéronefs appartenant à des pays qui refusent l'extradition immédiate d'un pirate de l'air?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, cette suggestion est des plus grave. Elle implique toutes sortes de conséquences et je ne voudrais pas répondre hâtivement à une telle question.

LA PIRATERIE—LES ENTRETIENS CANADO-ANGLO-AMÉRICAINS AU SUJET DES PROCÉDURES D'EXTRADITION

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier

[Le très hon. M. Diefenbaker:]

ministre suppléant. Puisque le Canada est l'un des signataires du traité d'extradition conclu entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, et puisque ces deux pays ont modifié les traités qu'ils ont conclus entre eux, afin d'inclure la piraterie aérienne comme délit justifiant l'extradition, le gouvernement est-il actuellement en pourparlers avec ces deux pays et a-t-il l'intention d'adopter des dispositions semblables?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il est possible que le député ait oublié que le secrétaire d'État américain et moi-même avons signé un accord modifié de ce genre, mais je conçois qu'il ne soit pas aussi au courant que moi de ces questions.

M. Nielsen: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas répondu à ma question concernant l'inclusion de la piraterie aérienne comme délit justifiant l'extradition, et le traité d'extradition avec la Grande-Bretagne.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas très au courant des accords entre le Royaume-Uni et le Canada, mais dans de telles circonstances aucun problème ne se poserait. Je sais que le député le croit également.

LA PIRATERIE—LE CAS DES PIRATES CANADIENS RÉFUGIÉS EN ALGÉRIE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Vu les relations étroites et très amicales qui existent entre le Canada et le gouvernement d'Alger, comme nous l'avons prouvé il y a une ou deux semaines en prêtant au gouvernement de l'Algérie un demi-million de dollars pour la construction d'une usine de traitement du poisson sans intérêt, soit dit en passant...

Des voix: Oh, oh!

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, si les gloussements pouvaient cesser, je pourrais peut-être poser ma question. Vu ces relations étroites, le ministre peut-il indiquer si le gouvernement présentera ou a présenté des instances au gouvernement de l'Algérie le priant d'extraire les deux citoyens américains qui en tant que pirates de l'air reçoivent asile en Algérie?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'aucun Canadien ne soit en cause, et notre position générale sur la piraterie aérienne est bien connue du gouvernement de l'Algérie. En conséquence, je ne crois pas que nous ayons raison de présenter des instances bilatérales à cet égard.

LES PIRATES ASSASSINS ET LA PEINE DE MORT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à une autre que j'ai posée précédemment. Comme la loi stipule la peine de mort pour quiconque est trouvé coupable du meurtre d'un policier, et comme le nouveau bill que le gouvernement présente classifie comme officier de la paix l'officier commandant ou le pilote d'un avion commercial, je poserai maintenant de nouveau ma question au ministre dans l'espoir d'obtenir autre chose qu'une réponse vague. Le gouvernement appliquera-t-il la loi en l'occurrence?

• (1130)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada applique toujours la loi.